

## TABLEAU COMPARATIF ENTRE LE RRS, LE RVER ET LE REER COLLECTIF

	RRS	RVER	REER collectif
<b>Enregistrement / Réglementation</b>	RRQ et Fédéral (ARC)	AMF, RRQ et ARC	Fédéral (ARC)
<b>Règles d'admissibilité</b>	Règles minimales *	Employés visés par la loi** : inscription obligatoire et possibilité de renoncer par la suite.  Employés non visés : participation facultative	Aucune
<b>Cotisation de l'employé</b>	Permise	Permise	Permise
<b>Cotisation de l'employeur</b>	Obligatoire.(minimum 1 %)  – La cotisation versée par l'employeur est immobilisée pour la retraite et n'est pas considérée comme du salaire : aucune taxe salariale à payer sur ce montant	Permise. Non requise.  – La cotisation versée par l'employeur est immobilisée pour la retraite et n'est pas considérée comme du salaire : aucune taxe salariale à payer sur ce montant	Non.  – Si l'employeur cotise, la cotisation versée est considérée comme du salaire : taxes salariales à payer sur ce montant
<b>Acquisition de la cotisation de l'employeur</b>	Immédiate	Immédiate	Immédiate
<b>Immobilisation pour la retraite</b>	Cotisation de l'employeur seulement	Cotisation de l'employeur seulement	Aucune immobilisation
<b>Retraits en cours d'emploi</b>	Permis pour le compte non-immobilisé	Permis pour le compte non-immobilisé (cotisation de l'employé)	Permis (l'employeur peut cependant mettre des règles de pénalité si retrait)
<b>Cotisation au nom du conjoint</b>	Non permise	Non permise	Permise
<b>Prestation à la retraite</b>	Non connue	Non connue	Non connue

\* Règle minimale du RRS : Les employés (permanents, temporaires, temps plein ou temps partiel) sont admissibles à participer au régime le 1<sup>er</sup> janvier si au cours de l'année précédente, ils ont travaillé au moins 700 heures ou gagné au moins 35 % du MGA.

\*\* Les **employés visés par la loi** sont les employés respectant les 3 conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans ;
- être un salarié au sens de la Loi sur les normes du travail;
- justifier d'un an de service continu auprès de l'employeur au sens de la Loi sur les normes du travail.